

Extrait du registre des délibérations
de la séance du Conseil d'Administration
du 10/06/2025

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 10 juin 2025 à 18h00 en mairie de SAINT ANDIOL, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie des eaux.

Etaient présents : Marie-Laurence ANZALONE, Jean-Marc BALDI, Jacques BESSON, Alain CASTEX, Thierry CLARETON, Jean-Louis DEVOUX, Louis-Pierre FABRE, Michel GAVANON, Pierre GIRAUD, Eric LECOFFRE, Patrick MARCON, Gilles MOURGUES, Christian ONTIVEROS, Daniel ROBERT, Jean-Pierre SEISSON, Marc TROUSSEL

Procurations : Jean-Louis LEPIAN (procuration à M. Thierry CLARETON), Solange PONCHON (procuration à Jean-Pierre SEISSON), Serge PORTAL (procuration à Jean-Louis DEVOUX)

Absents : Jean-Marc DI FELICE, Vincent FAURE, Pierre FERRIER, Lionel LLOBET, Marina LUCIANI-REPETTI, Isabelle MILLET, Yves PICARDA, Robert TATON

Quorum : 9	Présents : 16	Suffrages exprimés : 19	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 4 juin 2025			

N° de la délibération : 2025-22
Objet : Décision modificative n°1 – Budget eau potable

Des ajustements budgétaires sont nécessaires. Le détail suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾		Observations
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	0.00 €	45 007.00 €	0.00 €	0.00 €	Solde des redevances 2024 à reverser
D-701269 : Reversement redevance sur la consommation d'eau potable	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €	0.00 €	Montant des redevances prévisionnelles supérieur au budgétisé de mars 2025 (suivant échéancier AE)
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	155 007.00 €	0.00 €	0.00 €	
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	Augmentation des créances éteintes demandée par le SGC
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
R-70111 : Ventes d'eau aux abonnés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	164 007.00 €	Equilibre des dépenses par des ventes
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	164 007.00 €	



Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	164 007.00 €	0.00 €	164 007.00 €	
INVESTISSEMENT					
R-13111 : Agence de l'eau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 385.00 €	Recette subv. SD énergie
R-13188 : Subv. equip. Autres tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 106.25 €	Recette subv. SD énergie
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	49 491.25 €	
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300 021.25 €	Equilibre des dépenses par un emprunt
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300 021.25 €	
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	48 212.50 €	0.00 €	0.00 €	Dépenses schéma directeur énergie par asst
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	48 212.50 €	0.00 €	0.00 €	
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	Acquisition de parcelle au CD13 + frais
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	185 400.00 €	374 000.00 €	0.00 €	0.00 €	Diminution de la part télérelève /territoire connecté + augmentation des dépenses de renouvellement de réseaux
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	185 400.00 €	374 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
D-4581006 : TERRITOIRE CONNECTE - DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	0.00 €	185 400.00 €	0.00 €	0.00 €	Convention de MOA avec TPA - dépenses
TOTAL D 4581006 : TERRITOIRE CONNECTE - DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	0.00 €	185 400.00 €	0.00 €	0.00 €	
R-4582006 : TERRITOIRE CONNECTE - DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	92 700.00 €	Convention de MOA avec TPA - recettes
TOTAL R 4582006 : TERRITOIRE CONNECTE - DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	92 700.00 €	
Total INVESTISSEMENT	185 400.00 €	627 612.50 €	0.00 €	442 212.50 €	

Total Général	606 219.50 €	606 219.50 €
----------------------	---------------------	---------------------

Après avoir pris connaissance des modifications budgétaires nécessaires, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Président, le Conseil d'administration de la Régie des eaux :

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 17/06/2025
ID : 013-878802396-20250610-2025_DELIB_22-BF



VALIDE la décision modificative selon le projet présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.